

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Mode d'emploi	1
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	1

TABLEAU I

ANALYSE DE LA JURISPRUDENCE SUR LES ARTICLES 54.1 À 54.6 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

1. Art. 54.1, al. 1 C.p.c. : « à tout moment »	3
Législation	3
Jurisprudence et doctrine	3
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	3
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	4
2. Art. 54.1, al. 1 C.p.c. : « et même d'office, après avoir entendu les parties sur le point »	4
Législation	4
Jurisprudence et doctrine	4
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	4
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	4
3. Art. 54.1, al. 1 C.p.c. : « une demande en justice ou un autre acte de procédure »	5
Législation	5
Jurisprudence et doctrine	5
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	5
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	5
4. Art. 54.1, al. 2 C.p.c. : « une demande en justice ou un acte de procédure manifestement mal fondé, frivole ou dilatoire »	5
Législation	5
Jurisprudence et doctrine	6
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	7
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	7

5. Art. 54.1, al. 2 C.p.c. : mauvaise foi, utilisation de la procédure de manière excessive ou déraisonnable ou de manière à nuire à autrui, détournement des fins de la justice et, plus généralement, comportement abusif dans la conduite de l'instance judiciaire.	7
Législation	7
Jurisprudence et doctrine	8
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	10
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	11
6. Art. 54.1, al. 2 C.p.c. : cas particulier d'un acte de procédure détournant les fins de la justice : les poursuites-bâillons (SLAPP)	11
Législation	11
Jurisprudence et doctrine	11
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	13
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	13
7. Art. 54.1, al. 2 C.p.c. : abus de procédure commis par un avocat ou participation d'un avocat à l'abus de procédure de son client (en complément des sections n^{os} 5 et 6 ci-haut)	13
Législation	13
Jurisprudence et doctrine	13
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	15
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	15
8. Art. 54.1, al. 2 et 54.5 C.p.c. : « comportement vexatoire ou quérulent »	15
Législation	15
Jurisprudence et doctrine	15
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	17
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	17
9. Art. 54.2, al. 1 C.p.c. : marche à suivre pour établir un abus de procédure ainsi que type, nature et étendue du débat entre les parties	17
Législation	17
Jurisprudence et doctrine	17

Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	18	Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	25
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	18	Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	26
10. Art. 54.3, al. 1 C.p.c. : rejet d’une demande en justice ou de l’acte de procédure	19	16. Art. 54.4, al. 1 C.p.c. : dommages punitifs	26
Législation	19	Législation	26
Jurisprudence et doctrine	19	Jurisprudence et doctrine	26
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	20	Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	26
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	20	Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	26
11. Art. 54.3, al. 1 C.p.c. : rejet partiel d’une demande en justice	20	17. Art. 54.4, al. 2 C.p.c. : scission du débat concernant l’octroi de dommages-intérêts	27
Législation	20	Législation	27
Jurisprudence et doctrine	20	Jurisprudence et doctrine	27
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	21	Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	27
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	21	Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	27
12. Art. 54.3, al. 1 C.p.c. : « refuser un interrogatoire ou y mettre fin ou annuler le bref d’assignation d’un témoin »	21	18. Art. 54.6 C.p.c. : lorsque l’abus est le fait d’une personne morale	27
Législation	21	Législation	27
Jurisprudence et doctrine	21	Jurisprudence et doctrine	27
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	21	Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	27
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	21	Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	28
13. Art. 54.3, al. 2 : en cas d’abus ou lorsqu’il paraît y avoir un abus, sanctions additionnelles pouvant être imposées par le tribunal	22	19. Art. 547 C.p.c. : exécution provisoire d’un jugement rendu en matière d’abus de procédure	28
Législation	22	Législation	28
Jurisprudence et doctrine	22	Jurisprudence et doctrine	28
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	23	Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	28
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	23	Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	28
14. Art. 54.4, al. 1 C.p.c. : dommages-intérêts en réparation du préjudice	23	20. Art. 26, al. 2 par. 4.1 C.p.c. : permission d’appeler d’un jugement rejetant « une demande en justice en raison de son caractère abusif »	28
Législation	23	Législation	28
Jurisprudence et doctrine	23	Jurisprudence et doctrine	29
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	24	Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	30
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	24	Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	30
15. Art. 54.4, al. 1 C.p.c. : remboursement des honoraires extrajudiciaires	24	21. Art. 29 et 511 C.p.c. : permission d’appeler d’un jugement interlocutoire	30
Législation	24	Législation	30
Jurisprudence et doctrine	24	Jurisprudence et doctrine	30

Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	31
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	31
22. Art. 54.1 et s. C.p.c. : pouvoir d'un juge unique de la C.A. ou d'une formation de la C.A. de sanctionner l'abus en vertu des art. 54.1 et s. C.p.c.	31
Législation	31
Jurisprudence et doctrine	32
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	33
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	33
23. Droit transitoire	34
Législation	34
Jurisprudence et doctrine	34
Nouveau <i>Code de procédure civile</i>	34
Commentaires sur le nouveau <i>Code de procédure civile</i>	34
24. Varia	34

TABLEAU II

RÉSUMÉS DES ARRÊTS ET JUGEMENTS DE LA COUR D'APPEL PORTANT SUR LES ARTICLES 54.1 À 54.6 DU <i>CODE DE PROCÉDURE CIVILE</i>	35
--	----

TABLEAU III

RÉSUMÉS DES JUGEMENTS DE LA COUR SUPÉRIEURE ET DE LA COUR DU QUÉBEC PORTANT SUR LES ARTICLES 54.1 À 54.6 DU <i>CODE DE PROCÉDURE CIVILE</i>	133
---	-----

BIBLIOGRAPHIE	187
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	189